

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS**

Le 28 Mars 2023 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine Roy, Présidente.

**Date convocation :** 22 Mars 2023. **Présents :** AUGER Catherine, BARBIER Daniel, BERNARD Colette, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, COLAS David, DAGUIN Gérard, ESCURAT Elisabeth, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GAUTHERON François, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, JAMET Christine, LEMOINE Fernand, LEROY Anne, MAZUIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain, MOREAUX Jacques, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine,

**Excusés :** BARBIER Roger (pouvoir à Colas D.), BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina (pouvoir à Lemoine F.), CLAVEL Éric, DUMONT Sylvie (pouvoir à Vingdiolet MC.), GATEAU Mireille (pouvoir à Roy B.), GIRARD Pascal (pouvoir à Barbier D.), GRZESKOWIAK Ingrid, HOURCABIE Guy, JOACHIM Mélanie (pouvoir à Moreau A.), LOUHET Damien, MARTIN Michel (pouvoir à Roy R.), SAURAT Jean-François, SIMONNET Pascale (pouvoir à Vincent M.),

**Secrétaire de séance :** COLAS David **En exercice :** 44. **Présents :** 30. **Votants :** 38

**Environnement : PCAET – Renouvellement d'adhésion à la « Maitrise de la demande en énergie et conseil en énergie partagé »**

Le 29 septembre 2020, la CCSN a délibéré afin d'adhérer à la compétence du SIEEEN « Maitrise de la demande en énergie et conseil en énergie partagé ».

Cette adhésion de la CCSN, pour son patrimoine et celui de toutes ses Communes membres, a permis la réalisation d'audits énergétiques mais aussi de bénéficier de conseils techniques, de suivi des consommations d'électricité, d'accès et d'accompagnement à certaines subventions ou de la valorisation des CEE.

Jusqu'à présent, des subventions de l'ADEME permettaient de limiter à 30% le financement de ce service par les collectivités. Ces aides arrivant à leur fin obligent le SIEEEN à revoir la participation des collectivités afin de préserver ce service. Ainsi le SIEEEN a revu son règlement suite à la délibération n°183.CS.2022 en date du 14/12/2022.

La participation de la CCSN pour son compte et celui de ses Communes membres passera de 13 724,33 € à environ 20 500€/an afin de bénéficier du service « Conseil en énergie partagé », détaillé au sein de la convention.

Ainsi, il est proposé au Conseil :

- De renouveler l'engagement de la Communauté dans ce dispositif
- D'acquitter la cotisation fixée chaque année par le comité syndical et d'inscrire cette dépense au budget de la collectivité
- De désigner Monsieur VUILLARD Didier, représentant de la collectivité au sein du collège électoral relatif à cette compétence
- D'autoriser la Présidente à signer la convention relative au conseil en énergie partagé


Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

**Fait à Decize, le 30 Mars 2023**

Certifié exécutoire par la Présidente,  
Compte tenu de la transmission  
En Préfecture le 30/03/2023  
Et de la publication le 30/03/2023

La Présidente

La Présidente,

  
R. ROY